

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit** et le **31 janvier à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – C. BRISSE – M. GROSSO - JF. MARY – JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. IBARS par M. ROUVIER - M. LEFEVRE par L. FABRE - N. SEDKI par G. REQUENA - S. SENEGA-SANCHEZ par W. BIGNON - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absente : A. KELLY

8. Tarif « CARTE PASS THEATRE » pour la saison culturelle 2018/2019 (MC FABRE DE ROUSSAC)

Le « Pass théâtre » permettra pour la saison culturelle 2018/2019 d'avoir accès à 22 spectacles pour 22€ au lieu de 20 € actuellement.

Un tarif préférentiel correspondant aux minimas sociaux, étudiants, demandeurs d'emploi, possesseurs carte d'invalidité, pensionnés militaires d'invalidité et aux critères du CCAS est proposé à 8 €.

Un ticket à 10€ pour l'entrée à un seul spectacle sera mis en place pour les personnes qui ne désirent pas prendre le « Pass théâtre »

Il appartient au conseil municipal :

De valider le tarif « Pass théâtre » à 22 € TTC, le tarif « Pass Théâtre Préférentiel » à 8 € ainsi que le tarif du billet unique à 10€ pour la prochaine saison culturelle.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Ouï l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 02/02/2018

Reçu en préfecture le 02/02/2018

Affiché le 06/02/2018

SLOW

ID : 034-213401508-20180131-DEL18_01_31_08-DE

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Valide le tarif « Pass théâtre » à 22 € TTC, le tarif « Pass Théâtre Préférentiel » à 8€ ainsi que le tarif du billet unique à 10€ pour la prochaine saison culturelle.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

